

Rapport moral et rapport d'activité pour l'année 2018 de la Fédération Française de Musicothérapie 22 janvier 2019

Rédaction : Blandine Louchart

1/ Le Conseil d'Administration a/ Les mouvements dans le CA

Le Conseil d'Administration a évolué tout au long de l'année 2018, suite aux **départs** des élus du collège Sabine Métayer puis de son suppléant Gustave Duart-Valero, d'Élodie Pascal et de Catherine Lehoussé. Cécile Fourage est devenue titulaire à la place de cette dernière, et Blandine Louchart et Alexa Krawczyk ont échangé leur place de titulaire et suppléante.

Adrienne Lerner, représentante de l'Association Française de Musicothérapie et de Paris Descartes a été remplacée par Nicole Duperret (suppléante : Jeanne Boesinger). Joëlle Bernard, qui représentait l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne laisse sa place à Cécile Mouchel-Borg.

Coralie Gaillard est devenue titulaire pour représenter le D.U. de Montpellier.

Le Conseil d'Administration tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont investies pendant plusieurs années au sein de la Fédération.

Les départs successifs ont donc donné lieu à de nouvelles élections pour les représentants du collège des professionnels. Ainsi, en mars 2018 ont été élus Mikaël Genguelou (suppléante : Aurore Hatchi) et Nicolas Meylheux (suppléante : Agnès Moisuc) et, en décembre 2018, Émilie Tromeur-Navaresi (suppléante Dominique Praquin) et Camille Maratuech (suppléante : Rachel Labriet).

Voici donc la constitution du Conseil d'Administration à ce jour :

Élus du Collège des professionnels

- 1 – Cécile Fourage (*Quy Gontran*) sortantes en 2019
- 2 – Blandine Louchart (*Alexa Krawczyk*) sortantes en 2019
- 3 – Mikaël Genguelou (*Aurore Hatchi*) sortants en mars 2021
- 4 – Nicolas Meylheux (*Agnès Moisuc*) sortants en mars 2021
- 5 – Camille Maratuech (*Rachel Labriet*) sortantes fin 2021
- 6 – Émilie Tromeur-Navaresi (*Dominique Praquin*) sortantes fin 2021

Représentants des organismes agréés

- 1 – Atelier de Musicothérapie de Bourgogne (AMB) : Cécile Mouchel-Borg
- 2 – Centre International de Musicothérapie (CIM) : Claire Malama
- 3 – Infipp : Pascal Viossat (*Julie de Stoutz*)
- 4 – Université de Montpellier : Coralie Gaillard (*Pierre-Luc Bensoussan*)
- 5 – Université de Nantes (IMN) : François-Xavier Vrait
- 6 – Université Paris 5 : Nicole Duperret (*Jeanne Boesinger*)

Déléguée à l'EMTC

Stéphanie Lefebvre (sortante en juin 2019)

Les Conseils d'Administration se sont déroulés en présentiel :

- Le 21 janvier 2018 (salle d'hôtel)
- Le 11 juillet 2018 (USSIF)
- Le 27 octobre 2018 (salle)

et en visioconférence via l'application Hangout :

- Le 28 février 2018
- Le 17 avril 2018
- Le 16 juin 2018
- Le 09 octobre 2018
- Le 29 novembre 2018
- Le 20 décembre 2018

Depuis l'ouverture du Conseil d'Administration au collège des professionnels, au vu du nombre de personnes présentes lors des réunions ainsi que des profils divers de celles-ci, la **dynamique** a changé, amenant des échanges riches et variés, des **propositions nouvelles** de fonctionnement, d'organisation... Cela semble faire du bien à la Fédération et être accepté par les « anciens » comme par les nouveaux membres, énergiques et investis.

b/ Le Bureau

En janvier 2019, alors que le Conseil d'Administration n'a jamais été aussi nombreux, des élections sont réalisées afin de mettre en place un nouveau Bureau (renouvelé tous les deux ans). Ainsi, le président est maintenant un **élu représentant du collège des professionnels** et nous avons à présent **une secrétaire et une secrétaire-adjointe** qui faisaient défaut depuis plus d'un an à la Fédération. Nous tenons à remercier les membres du Bureau qui ont pris en charge cette fonction en plus de la leur pendant l'année 2018. Cependant, il manque toujours un **trésorier adjoint**.

Voici la constitution du nouveau Bureau :

Président : Mikaël Genguelou

Secrétaire générale : Blandine Louchart

Trésorière : Coralie Gaillard

Vice-présidente : Émilie Tromeur-Navaresi

Secrétaire adjointe : Cécile Fourage

2/ EMTC

Stéphanie Lefebvre est actuellement la déléguée française à l'EMTC. Elle fait le lien entre la France et l'Europe en matière de musicothérapie.

Après avoir participé aux **journées organisées à Trapani en Sicile, en mai 2018**, Stéphanie nous a transmis un rapport sur la journée d'étude et l'assemblée générale. Ainsi, nous apprenons, entre autres, la **reconnaissance** de la musicothérapie par le gouvernement estonien. Elle l'est déjà en Autriche et en Lettonie. Une **enquête** d'envergure est menée en Europe **sur les centres de formation**. Lors de notre Assemblée Générale, nous informons les affiliés que les six organismes agréés par la FFM ont répondu présent pour cette enquête.

L'EMTC fonctionne par groupe de travail (recherche, reconnaissance et qualification, formation professionnelle continue) ainsi que par régions géographiques.

En **juin 2019** aura lieu le prochain congrès européen à **Aalborg au Danemark**. Les musicothérapeutes français sont invités à s'inscrire et à proposer des communications.

3/ Reconnaissance du métier

Le rendez-vous au ministère a eu lieu le 22 janvier 2018. François-Xavier Vrait, Stéphanie Lefebvre et Catherine Lehoussé ont rencontré Guy Boudet et Isabelle Roux à la Direction Générale de l'Offre de Soins. Le dossier fourni avait été étudié avec beaucoup de sérieux. Ressortent de cette réunion les éléments suivants :

- La demande doit être appuyée de **preuves scientifiques**.
- La reconnaissance du métier semble compliquée mais il est possible d'avoir une reconnaissance des qualifications professionnelles avec une autorisation d'**usage du titre** (comme pour les psychologues par exemple).

L'INSERM serait donc chargé de réaliser une étude sur la musicothérapie en France.

Il faudrait s'inspirer des parcours réalisés par les professions régulées par l'« usage du titre ».

L'inscription se ferait sur les fichiers ADELI.

La tendance n'est pas aux Diplômes d'État mais à l'universalisation des diplômes.

Nous sommes en attente d'un rendez-vous pour évoquer la suite, difficile à programmer.

4/ Les commissions de travail

a/ La commission « perspective 2020 »

En vue des recommandations du ministère, la Fédération, par le biais de son président et référent-coordonateur de cette commission François-Xavier Vrait, et des membres volontaires dans le CA, a rencontré les responsables des différents organismes de formation afin de discuter sous forme d'échanges libres des **contenus**

de formation. En vue de diminuer les dépenses liées au défraiement, les rencontres se sont déroulées virtuellement, par visioconférence. Le Master de Paris étant actuellement en remaniement, la discussion avec cet organisme n'a toujours pas eu lieu.

Un **tableau comparatif** a été dressé par Stéphanie Lefebvre et doit être complété pour certaines questions et discuté auprès des organismes avant d'être diffusé. Le but est de réussir à harmoniser les formations afin qu'elles répondent aux critères de professionnalisation mentionnés dans le Référentiel Métier.

b/ La commission des affiliations

Cette commission est l'une des plus anciennes mises en place par le Conseil d'Administration. C'est Blandine Louchart qui en est la référente-coordinatrice à la suite d'Alexa Krawczyk. Cette commission s'est révélée nécessaire afin d'étudier les dossiers de demandes d'affiliation de **personnes provenant de formations non agréées par la Fédération ou diplômées de l'étranger**. Des critères d'admission ont été mis en place et validés par le Conseil d'Administration. Au fil du temps, ils se sont affinés. Dorénavant, les dossiers de personnes diplômées d'un Master à l'étranger (avec traduction officielle du diplôme) sont traités de la même manière que les dossiers de personnes diplômées d'un organisme agréé. La commission a traité **16 dossiers** en 2018.

c/ La commission « communication »

Cette année 2018 a permis la création inédite d'une **mission rémunérée** (100 heures) pour permettre à la Fédération d'avancer dans sa nouvelle dynamique impulsée l'an dernier. Il semblait que la problématique du temps et de l'investissement demandés ne pouvait se résoudre que par la rémunération des tâches à réaliser. Une fiche de poste a été réalisée pour déterminer les objectifs de cette mission.

Suite à la création de la nouvelle identité visuelle de la Fédération Française de Musicothérapie (nouveau site et nouveau logo dévoilé en AG l'an dernier), il a fallu communiquer auprès des musicothérapeutes et des affiliés et faire connaître davantage la Fédération qui voyait le nombre de ses affiliés diminuer.

C'est Stéphanie Lefebvre qui a été missionnée afin de mener à bien cette mission. Cela lui a permis de réaliser une **enquête** afin de connaître les **besoins des musicothérapeutes**, de créer une **adresse mail** pour la Fédération, de **faire le lien avec le webmaster** pour les soucis que vous avez pu rencontrer sur le nouveau site, de mettre à jour le site internet en l'alimentant de nombreux **articles**, de tenir une **newsletter**, de créer une **page Facebook** (avec sa charte déterminant les critères de diffusion, travaillée en équipe)... et ainsi de conduire **60 nouvelles personnes** à s'affilier.

Le bilan de cette mission est donc **très positif** mais avec l'arrivée de nouveaux membres dans le CA et l'inclusion des affiliés bénévoles dans la commission

communication, le poste de Stéphanie ne se renouvellera pas forcément sous cette forme pour 2019. Sa mission a toutefois été prolongée jusqu'en février afin de faire le relais avec les nouvelles secrétaires et la commission.

d/ La commission congrès

Au départ, Paris était la meilleure option semblable mais une proposition faite à Stéphanie Lefebvre et venant du conseil régional des **Hauts-de-France** pour réaliser un congrès à **Lille** est venue contrecarrer ces plans et avec de bien meilleurs perspectives : le prêt d'une salle, des moyens logistiques, de communication...

Le Conseil d'Administration a unanimement décidé de suivre cette piste. Catherine Lehoussé et Stéphanie Lefebvre ont pris en main la commission congrès et mené plusieurs groupes de travail (organisation d'un congrès, rencontre des acteurs locaux, connaissance de la région, recherche de partenaires connus, intervenants possibles...).

Il a été choisi de caler la date de ce congrès sur la journée européenne de la musicothérapie. Il aurait donc lieu les **vendredi 13 et samedi 14 novembre 2020**.

La région organise des événements autour du thème « **parcours de vie** » à cette période, ce qui pourrait tout à fait convenir pour notre colloque.

Le congrès se voudrait **francophone** afin d'associer au projet des collègues d'autres pays.

Des **agences de communication** ont déjà été sollicitées et nous ont envoyé des devis variés qui montrent que l'événement est de taille et qu'il faut trancher sur ce que nous faisons de nous-mêmes et ce que nous faisons faire. Il faudra déterminer un cahier des charges précis.

Ces journées pourraient être considérées comme une **formation continue** avec l'agrément d'un numéro de formateur (que possèdent les agences de com).

Malheureusement, la personne rencontrée une première fois à Lille ne semble **pas très disponible** pour répondre et valider le projet en aidant la commission à monter un dossier à présenter au conseil générale de la région. La commission est donc restée au point mort une partie de l'année, d'autant plus avec la démission du CA de Catherine Lehoussé.

À l'heure actuelle, un plan B est en cours de réflexion.

e/ La commission COEP

Une **commission** composée de membres du CA a été créée en janvier 2019 afin de constituer le **Conseil d'Orientation et d'Éthique Professionnelle** qui viendra enrichir les membres du Conseil d'Administration dès que possible. Cette commission travaillera aussi à déterminer la procédure de cooptation, la question de leur adhésion à la Fédération, la prise en charge de leur cotisation annuelle, la question de leur défraiement, de leur place et de leur pouvoir au sein du CA.

5/ Les cotisations annuelles

Malgré un bilan excédentaire, les dépenses actuelles de la Fédération et la perspective d'années riches en projets incitent la trésorière de la Fédération à demander une augmentation de la cotisation annuelle de 40 à 45 euros. L'an dernier, il avait été proposé lors de l'Assemblée Générale de l'augmenter à 50 euros mais les discussions nous avaient amenés à procéder par étapes et donc à passer de 35 à 40 euros. Cette année, étant donné que certaines personnes ont déjà payé, la décision est prise de repousser l'augmentation à **45 euros en 2020**.

De même, les **centres de formation** verraient augmenter leur cotisation de 100 à **150 euros** pour l'année 2019.

6/ Divers

Le **règlement intérieur** a été actualisé. Il est disponible en téléchargement sur le site de la Fédération.

Un état des lieux sur les **différentes assurances** proposées aux musicothérapeutes a été dressé et est disponible sur le site internet.

Un courrier-type a été transmis aux organismes de formation afin qu'ils contactent les musicothérapeutes diplômés de leurs rangs, dans le but de les **inciter à s'affilier** à la Fédération.

La Fédération recherche une **nouvelle banque** et étudie différentes possibilités. De même, elle est en cours de démarchage pour une **assurance**.

Nicolas Meylheux s'est proposé pour créer un dossier afin d'étudier la possibilité de faire reconnaître la FFM comme **association d'intérêt général**, ce qui donnerait éventuellement aux administrateurs d'ouvrir droit à des congés de représentation pour se rendre au CA.

Les Rois du Monde proposent un partenariat à la FFM. Elle a pour vocation de dédier un lieu à la musicothérapie.